



Conditions Générales de Vente

« La Ferme des 1001 pattes »

1. Parties concernées :

Les présentes conditions générales de vente régissent la relation contractuelle entre « La ferme des 1001 pattes », ci-après dénommée « le Prestataire », et toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « le Client », souhaitant bénéficier des prestations au sein de l'association « La Ferme des 1001 pattes » proposées par le Prestataire.

2. Objet :

Le Prestataire propose des prestations diverses. Ces séances sont destinées à promouvoir le bien-être, la thérapie et la détente par le biais de l'interaction avec les animaux.

3. Prestations :

Activités destinées aux scolaires, loisirs et à la petite enfance :

Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants dont il a prévu la sortie. Les enfants restent sous la responsabilité du demandeur durant toute l'activité. Les mesures d'hygiène durant la séance (lavage des mains) sont obligatoires au sein de la ferme. Pour le bien-être des animaux et en fonction des conditions météorologiques et ainsi que le nombre de participants à la prestation, l'association se réserve le droit d'écourter sa participation ou de modifier le contenu des animations.

Toute annulation le jour de la prestation sera facturée à 80 %. Un seul report de date est possible.

Activités à destination des familles (atelier parent/enfant par exemple) :

Tous les publics peuvent accéder à ces ateliers. Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants dont il a prévu la sortie. Les enfants restent sous la responsabilité du demandeur durant toute l'activité. Les mesures d'hygiène durant la séance (lavage des mains) sont obligatoires au sein de la ferme. Un seul report est possible. Pour le bien-être des animaux et en fonction des conditions météorologiques et ainsi que le nombre de participants à la manifestation, l'association se réserve le droit d'écourter sa participation ou de modifier le contenu des animations.

Activités à destination des établissements spécialisés :

Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants dont il a prévu la sortie. Les bénéficiaires restent sous la responsabilité du demandeur et de son personnel présent sur site durant toute l'activité. Les mesures d'hygiène durant la séance (lavage des mains) sont obligatoires au sein de la ferme. Toute séance annulée le jour de la prestation sera facturée à 80 %. Un report de séance est possible si demande 48 heures avant la prestation. Pour le bien-être des animaux et en fonction des conditions météorologiques et ainsi que le nombre de participants à la manifestation, l'association se réserve le droit d'écourter sa participation ou de modifier le contenu des animations.

Activités à l'extérieur du site de la ferme :

Le demandeur (crèche, RPE, EHPAD ...) doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des bénéficiaires. Un espace destiné à la séance est mis à disposition de l'association. Le prestataire ne peut être seul avec les bénéficiaires durant la séance. A minima un membre de l'équipe professionnelle du demandeur doit être présent. Le demandeur accepte les inconvénients relatifs à la présence animale (odeur, poils, plumes, souillures éventuelles) et a connaissance des risques de zoonoses éventuels. Les mesures d'hygiène durant la séance (lavage des mains) sont obligatoires au sein de l'établissement demandeur. Toute annulation le jour même de la prestation sera facturée à 80 %. Un seul report de date sera possible.

Activités lors de manifestations exceptionnelles à l'extérieur du lieu ferme :

Le demandeur accepte les inconvénients relatifs à la présence animale (odeur, poils, plumes, souillures éventuelles) y compris la présence de fourrage au sol et a connaissance des risques de zoonoses, d'allergies, et des phobies éventuels des participants. Pour le bien-être des animaux et en fonction des conditions météorologiques et ainsi que le nombre de participants à la manifestation, l'association se réserve le droit d'écourter sa participation ou de modifier le contenu des animations. Les véhicules de l'association doivent pouvoir être stationnés à proximité du lieu de la manifestation et ceux-ci doivent pouvoir être accessibles à au moins une heure avant le début de l'évènement. Un point d'eau sera accessible pour abreuver les animaux. Le demandeur se charge de mettre à disposition un endroit abrité pour le bien-être des animaux.



Conditions Générales de Vente

« La Ferme des 1001 pattes »

Des conditions d'hygiène seront exigées par le personnel de la ferme auprès des publics. Toute annulation le jour même de la prestation sera facturée à 80 %. Un report de date est possible une seule fois (délai de prévenance 48 heures avant la prestation).

Organisations d'anniversaire :

Un espace au sein de la ferme est mis à disposition pour le temps du goûter à la charge des parents. En dehors de l'animation, les enfants restent sous la responsabilité du parent présent durant le goûter. Le demandeur doit vérifier les risques d'allergies et de phobies des enfants. Les mesures d'hygiène durant la séance (lavage des mains) sont obligatoires au sein de la ferme. Pour le bien-être des animaux et en fonction des conditions météorologiques et ainsi que le nombre de participants à la manifestation, l'association se réserve le droit d'écourter sa participation ou de modifier le contenu des animations. Un seul report de date est possible.

4. Réservation :

Le Demandeur/client/structure peut réserver une prestation de médiation animale, un anniversaire, un atelier en contactant le personnel de la Ferme des 1001 pattes, par téléphone, par e-mail ou via tout autre moyen de communication mis à disposition. La réservation est confirmée une fois que le Prestataire a reçu le paiement d'un acompte de 30 %.

5. Tarifs et Paiement :

Pour les structures professionnelles :

Les tarifs des prestations de médiation animale sont indiqués par le Prestataire et peuvent varier en fonction de la durée de la séance, du nombre de participants et des services complémentaires demandés (notamment atelier créatif).

Pour les structures dépendantes de l'Education Nationale, un acompte de 30 % doit être versé (virement ou chèque) à la signature du devis, sachant que le devis est valable 30 jours à partir de la date d'édition, le solde de 70 % sera à régler maximum dans les 8 jours suivant la fin de la prestation (virement ou chèque).

Pour les particuliers :

Un acompte de 30 % sera demandé pour le goûter d'anniversaire au moins 8 jours avant la prestation.

Dès que la réservation d'un atelier sera possible sur notre site internet un acompte de 30 % sera demandé.

6. Conditions de résiliation :

Afin de maintenir la relation contractuelle (devis signé), le prestataire proposera des solutions alternatives (un report de séance, visite ou atelier).

En cas de force majeure si l'annulation est due à un événement imprévisible et irrésistible (maladie grave, catastrophe naturelle, indisponibilité du personnel), la responsabilité du client sera limitée à une facturation à hauteur de 50 % de la séance du devis signé, après un report de date non honoré.

La responsabilité du client sera engagée à 80 % d'indemnisation du devis signé en cas d'annulation (sans report) le jour même de la prestation.

Toute résiliation d'un contrat/d'une convention/d'un devis est possible par les parties dans la mesure où un préavis d'un mois est respecté.

7. Responsabilités :

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations de médiation animale, visites libres, ateliers parent/enfant, anniversaires, manifestations extérieures, séances à l'extérieur du site ferme dans le respect des normes de sécurité et de bien-être animal. Cependant, il ne saurait être tenu responsable des accidents, dommages ou incidents survenus lors de la prestation, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de sa part.

8. Confidentialité :

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles et médicales fournies par le Client dans le cadre de la prestation de médiation animale.



Conditions Générales de Vente

« La Ferme des 1001 pattes »

9. Modification des Conditions Générales de Vente :

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Les nouvelles conditions seront applicables aux réservations effectuées après leur publication sur le site internet du Prestataire ou tout autre support de communication.

En acceptant ces conditions générales de vente, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des termes et conditions qui régissent les prestations dans et en dehors du site de la ferme pédagogique.

Fait à Savigny le temple, le
le

Signature du Représentant de l'association « La Ferme des 1001 pattes »

Fait à
le
Signature du Client :

☺-----☺